

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Demande d'admissibilité au programme de mise aux normes des installations septiques

<p>À RETOURNER AU PLUS TARD : Le _____ pour des travaux exécutés en 2025 Le _____ pour des travaux exécutés en 2026</p>
--

Nom du (des) propriétaire(s) ou ceux inscrits au compte de taxes :

Nom et Prénom :	
Nom et Prénom :	
Adresse de la propriété :	Adresse de correspondance :
Téléphone résidence :	Téléphone bureau :
Cellulaire :	Adresse courriel :

À la suite de la constatation par la Municipalité de Sainte-Clotilde de la non-conformité de mon installation septique ou l'absence d'installation septique, je désire (nous désirons) bénéficier du financement qui pourra être offert par la Municipalité par le biais du règlement d'emprunt relatif au programme de mise aux normes des installations septiques à la suite de son entrée en vigueur. Il est entendu que le taux d'intérêt ne sera connu que lors dudit financement du règlement d'emprunt.

En signant le présent formulaire, je (nous) soussigné (s)

_____ reconnais(sons) que :

- L'aide financière est conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt relatif au présent programme, soit son adoption, son approbation par les personnes habiles à voter et l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- L'aide financière bénéficie à l'immeuble et non à son propriétaire (ses propriétaires);
- Que le montant remboursable soit assimilé à une taxe foncière imposée sur mon immeuble, de sorte qu'en cas de vente, le solde devra être payé par l'acquéreur.
- Les conditions de financement ne seront connues qu'une fois le règlement sera financé; il sera alors possible de vous désister du Programme en présentant à la Municipalité un meilleur financement ;

- Si le règlement d'emprunt n'entre pas en vigueur, le programme de mise aux normes des installations septiques de la Municipalité de Ste-Clotilde devient caduc mais il demeure ma (notre) responsabilité d'effectuer les travaux nécessaires afin d'être conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

- En signant le présent formulaire, je (nous) reconnais(sons) avoir pris connaissance du règlement numéro 520 intitulé « Règlement établissant la création du « Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques » et m'engage (nous engageons) à respecter ces conditions ainsi que tout autre règlement en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Ste-Clotilde. Signé à _____, ce _____.

DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE

Engagement

Par la présente, je m'engage à :

- Présenter une demande de permis pour cette installation septique, notamment par la fourniture d'une étude de sol réalisée par un professionnel désigné conformément au Règlement.
- Confier l'exécution des travaux à un entrepreneur compétent dans ce domaine.
- Faire exécuter les travaux, dès que le permis est émis par la Municipalité.
- Fournir la copie du mandat donné au professionnel désigné pour obtenir une attestation de conformité indiquant que tous les ouvrages ont été réalisés conformément au permis émis et au Règlement provincial.
- Dégager la Municipalité de Ste-Clotilde de toute responsabilité en ce qui concerne les travaux effectués et équipements utilisés, cet engagement étant accompli par le seul fait de procéder à la signature de la demande d'aide financière.
- Entretenir l'installation septique de façon adéquate afin d'optimiser sa durée de vie et assurer la protection de l'environnement.
- Souscrire et maintenir un contrat d'entretien avec le fabricant (si requis) aussi longtemps que la garantie du système et que le Règlement provincial l'exigera, et fournir une copie du contrat à la Municipalité ainsi qu'une copie de la preuve de l'entretien annuel effectué en vertu de celui-ci.
- Informer le nouvel acquéreur, lors de la vente de la propriété admissible de l'existence du règlement d'emprunt et de la compensation imposée pour rembourser le prêt consenti.



En foi de quoi, j'ai (nous avons) signé à _____

Signature : _____ Date : _____

Signature : _____ Date : _____

Vérifié par : _____

Inspecteur municipal

Autorisé par la directrice générale _____

Municipalité de Sainte-Clotilde

Faire parvenir le présent formulaire à l'adresse suivante :

dg@ste-clotilde.ca

Municipalité de Sainte-Clotilde

2452, Chemin de l'Église

Sainte-Clotilde (Québec) J0L 1W0

Règlement numéro 520

Municipalité de Sainte-Clotilde

2452 chemin de l'Église | Sainte-Clotilde | QC | J0L 1W0

Tél : 450-826-3129 | Fax. : 450-826-3217 | Courriel : info@ste-clotilde.ca

FORMULAIRE DE DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE
Programme de mise aux normes des installations septiques

Nom du (des) propriétaire(s) ou ceux inscrits au compte de taxes :

Nom et Prénom :	
Nom et Prénom :	
Adresse de la propriété :	Adresse de correspondance :
Téléphone résidence :	Téléphone bureau :
Cellulaire :	Adresse courriel :

Par la présente, je (nous) demandons le versement de l'aide financière qui m'a (nous) été accordée pour ma (notre) nouvelle installation septique située sur la propriété ci-haut mentionnée. Je (nous) comprenons que je (nous) devons rembourser cette avance de fonds suivant les dispositions du règlement d'emprunt numéro 520 finançant le présent programme.

Je (nous) joignons à la présente les documents suivants :

- Attestation de conformité émise par le professionnel désigné ;
- Facture finale relative aux honoraires du professionnel désigné ;
- Facture finale relative à l'exécution des travaux émise par l'entrepreneur ;
- Si applicable, copie du contrat d'entretien avec le fabricant. Je (nous) m'engageons à fournir annuellement à la Municipalité une preuve de l'entretien annuel effectué en vertu de ce contrat aussi longtemps que la garantie du système et que le Règlement provincial l'exigera.

En foi de quoi, j'ai (nous avons) signé à _____

Signature : _____ Date : _____

Signature : _____ Date : _____

Règlement numéro 520



Faire parvenir le présent formulaire à l'adresse suivante :

dg@ste-clotilde.ca
Municipalité de Sainte-Clotilde
2452, Chemin de l'Église
Sainte-Clotilde (Québec) J0L 1W0

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
Reçue le:
Vérifié le:
Par:
Autorisé le:
Par:
Versement effectué le:
Montant total:
Chèque numéro:

Règlement numéro 520

Municipalité de Sainte-Clotilde
2452 chemin de l'Église | Sainte-Clotilde | QC | J0L 1W0
Tél : 450-826-3129 | Fax. : 450-826-3217 | Courriel : info@ste-clotilde.ca